

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.4.1 Intégrer les enjeux écologiques et paysagers dans la gestion sylvicole et favoriser la naturalité forestière

Contexte

[...]

La présence de certaines espèces patrimoniales (principalement tétras-lyre, gélinotte des bois, chouette de Tengmalm, chevêchette d'Europe, pic tridactyle, sabot de Vénus, bruyère herbacée, linnée boréale, épipogon) justifie une adaptation des pratiques sylvicoles.

[...]

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines.

Lignes directrices de l'orientation

- Faciliter la concertation entre les propriétaires forestiers, l'établissement public du parc national et les autres structures environnementales, à l'amont des phases de conception des projets et des plans de gestion pour les aider à mieux prendre en considération les enjeux environnementaux.
- Créer le réseau de forêts laissées en libre évolution prévu par l'accord régional entre les différents acteurs de la forêt publique et de la forêt privée.
- Diffuser les actions de gestion remarquables pour une mise en œuvre plus large.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.4.1.b - Compléter les connaissances, mettre à disposition des gestionnaires et faciliter l'échange des données relatives aux milieux et espèces remarquables ou sensibles	Approfondissement de la connaissance scientifique, mise à disposition de données		ONF, forêt privée, associations

Parc national de la Vanoise

[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.4.1.f - Engager une réflexion sur un réseau d'espaces forestiers en libre évolution en tenant compte des critères d'exploitabilité des massifs ou des parcelles</p>	<p>Animation, appui scientifique</p>	<p>Contribution au réseau dans le cadre de la gestion des forêts communales</p>	<p>État, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée, REFORA, associations de protection de la nature</p>
<p>3.4.1.g - Créer des réserves biologiques* intégrales ou dirigées, des îlots de sénescence, des îlots de vieillissement dans une logique de réseau et plus généralement maintenir des vieux bois, du bois mort debout et couché en forêt dans les secteurs gérés</p>	<p>Conseil, suivi scientifique, évaluation</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des forêts communales</p>	<p>État, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée, REFORA</p>
<p>3.4.1.h - Mettre en place un suivi à long terme des forêts laissées en libre évolution grâce à une évaluation et une cartographie des forêts à caractère naturel à l'échelle du parc national et en étudiant plus finement certains sites particuliers</p>	<p>Suivi, évaluation, porter à connaissance des résultats</p>		<p>État, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée, REFORA</p>

Référence ID de l'article : #4618

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 10:03